



**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

NORME D'UTILISATION DU NOM OFFICIEL

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Direction des relations publiques	1989-02-16	--

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		
Service des communications et des relations publiques	2018-12-11	--

CLASSIFICATION	Ressources informationnelles
COTE	A-INFO-1
ENTRÉE EN VIGUEUR	2018-12-11
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Service des communications et des relations publiques

HISTORIQUE

1 LE NOM OFFICIEL

« Polytechnique Montréal » constitue le nom courant de l'institution, sauf dans les documents juridiques.

Dans le cas des documents juridiques, on utilisera l'appellation « Corporation de l'École Polytechnique de Montréal ».

2 LE GENRE

Le nom « Polytechnique Montréal » de même que le substantif « Polytechnique » sont du genre féminin.

3 L'ORTHOGRAPHE

« Polytechnique » doit toujours commencer par un P majuscule.

4 LA CÉSURE

À moins que cela ne soit requis pour l'aspect esthétique d'un texte, il faut éviter de séparer « Polytechnique Montréal » en bout de ligne ; les deux mots doivent autant que possible apparaître côte à côte. Il est déconseillé d'utiliser des traits d'union dans l'énoncé complet du nom de « Polytechnique Montréal ».

5 L'EMPLOI RÉPÉTÉ

Dans un texte, on mentionnera en entier le nom de « Polytechnique Montréal » lorsqu'il apparaîtra pour la première fois. Par la suite, on se contentera d'écrire « Polytechnique » de préférence au nom complet. Pour éviter la redondance dans une phrase ou une suite de phrases où revient le mot « Polytechnique », on pourra utiliser des synonymes, tels que l'institution ou l'établissement, selon le contexte.

6 LES USAGES FAMILIERS

« Polytechnique » constitue un diminutif correct quand des contraintes de temps ou d'espace le justifient, ou lorsqu'on souhaite capter vivement l'attention (affiche, etc.).

« Poly » doit être utilisé avec circonspection.

L'appellation « PolyMTL » est réservée pour des usages d'identification sur les médias sociaux institutionnels de Polytechnique Montréal.

7 À PROSCRIRE

Les appellations suivantes sont à bannir dans tout document comme, d'ailleurs, dans toute présentation orale, aussi familières soient-elles :

- « EPM » ou « l'EPM » ;
- « l'École » ;
- « la Poly » ;
- « la Polytechnique » ;
- Polytechnique et Poly s'utilisent toujours sans article.

8 APPELLATION RÉSERVÉE

L'appellation « Corporation de l'École Polytechnique de Montréal » est réservée à l'usage du Conseil d'administration de la Corporation ainsi qu'aux usages protocolaires et juridiques.